25116
C 20c Fric 22853

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR

MORAND,

En présentant au Conseil l'hommage du Cours d'arithmétique décimale, *démontrée analytiquement par le citoyen C. Lewal, sous-chef à la comptabilité nationale.*

Séance du 4 germinal an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Le citoyen Lewal, sous-chef à la comptabilité nationale, a l'honneur de vous faire l'hommage, par mon organe, d'un ouvrage qu'il vient de publier,

THE NEWBERRY LIBRARY

intitulé : *Cours d'arithmétique décimale, avec application aux nouveaux poids et mesures*, et à toutes les opérations de commerce et de finance, etc. etc.

Cet ouvrage, tout-à-fait neuf et élémentaire, diffère de tout ce qui a paru jusqu'à ce jour dans ce genre, tant par sa clarté, que par la simplicité avec laquelle l'auteur y développe les principes du calcul décimal, et démontre sa supériorité sur la numération vulgaire. Sa marche est rapide et analytique.

Sans aucune habitude du calcul, les plus légères connoissances arithmétiques suffisent pour faire disparoître toutes les difficultés qui, dans les autres ouvrages qui ont été publiés sur le calcul décimal, ont quelquefois arrêté ceux qui ont voulu s'instruire de cette nouvelle numération.

Je n'entreprendrai point, citoyens collègues, de vous présenter l'analyse de l'ouvrage du citoyen Lewal ; je vous observerai seulement que l'auteur a conservé le système métrique dans toute sa pureté. Son ouvrage est divisé en quatorze chapitres. L'auteur y traite depuis la numération jusqu'à l'extraction des racines carrées et cubiques ; et à chaque exemple, le système décimal est mis en parallèle avec l'arithmétique vulgaire. Par-tout on voit ressortir l'avantage du nouveau calcul sur l'ancien.

Le citoyen Lewal a aussi donné un moyen très-ingénieux de calculer les intérêts des intérêts, ce qui ne pouvoit se faire auparavant sans avoir recours aux tables de logarithmes.

Je crois que cet ouvrage doit efficacement contribuer

à favoriser l'exécution des lois sur les poids et mesures, et que le Conseil ne peut se dispenser d'agréer l'hommage que j'ai l'honneur de lui en faire au nom de l'auteur. J'en demande la mention au procès-verbal, et le dépôt de l'ouvrage à la bibliothèque du Corps législatif.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
Germinal an 7.

499